

AVENANT AUX STATUTS de l'Association intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venogé

Cet avenant aux statuts a été adopté en assemblée
du Conseil intercommunal de l'AIPCV le 13 octobre 2021

Article 17

Ancienne formulation

Le Comité de direction se compose de 7 membres choisis parmi les Conseillers municipaux des Communes membres. Le Comité de direction est nommé par le Conseil intercommunal pour la même durée que ce dernier. Les membres peuvent être choisis en dehors du Conseil intercommunal et sont rééligibles.

En cas de vacance, le conseil intercommunal pourvoit sans retard au remplacement.

Il y a notamment vacance lorsqu'un membre du Comité de direction perd sa qualité de Conseiller municipal de la Commune qu'il représente.

Article

Nouvelle formulation

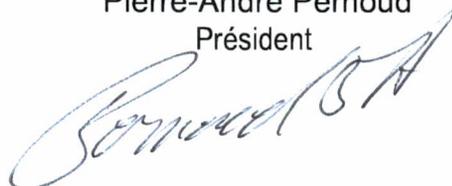
Le Comité de direction se compose de 7 membres choisis parmi les Conseillers municipaux des Communes membres. Y siègent de droit, au moins deux représentants choisis parmi les Communes dont le taux de pondération pour le calcul de la participation financière est de 100 % selon le tableau de répartition des charges annexé aux présents statuts, ainsi qu'un représentant de la Commune de La Sarraz, dont le taux de pondération est de 125 %. Le Comité de direction est nommé par le Conseil intercommunal pour la même durée que ce dernier. Les membres peuvent être choisis en dehors du Conseil intercommunal et sont rééligibles.

En cas de vacance, le conseil intercommunal pourvoit sans retard au remplacement.

Il y a notamment vacance lorsqu'un membre du Comité de direction perd sa qualité de Conseiller municipal de la Commune qu'il représente.

Pour le Conseil Intercommunal de l'AIPCV

Pierre-André Pernoud
Président



Patricia Gabriel
Secrétaire



AVENANT AUX STATUTS de l'Association intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venogé

Cet avenant aux statuts a été adopté en assemblée
du Conseil intercommunal de l'AIPCV le 13 octobre 2021

Adopté par le Comité de Direction dans sa séance du 16 septembre 2021

Gilles Dolivo
Le Président



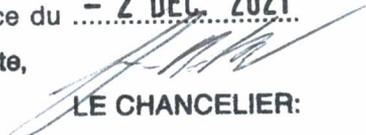
Patricia Gabriel
La Secrétaire



Approuvé par le Conseil d'Etat vaudois le :

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT
dans sa séance du ... **2 DEC. 2021**

l'atteste,


LE CHANCELIER:



